

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/09/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Dominique GILLES, Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN), Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-089: CESSIION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B 1457

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'avis de France domaine en date du 7 septembre 2016

Monsieur le Président expose que dans le cadre des études de conception nécessaires aux travaux à intervenir sur le siège administratif, notamment la création d'un parking pour les usagers des services communautaires, la Communauté de Communes de Noblat a missionné un géomètre expert pour réaliser différentes mesures de la parcelle. Il s'avère que celles-ci ont mis en évidence une mauvaise implantation de la clôture entre les parcelles B 1456, propriété de la SCI AGAPE, et B 1457, propriété de la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, afin de régulariser les limites des parcelles, de céder une bande de terrain de 193 m², pour un montant de 380 € net de taxes, au propriétaire de la parcelle B 1456.

Monsieur le Président précise que le prix de vente de 380 € est identique à la valeur vénale définie par France Domaine.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la cession d'une partie, 193 m², de la parcelle B 1457 à la SCI AGAPE pour un montant de 380 € net de taxes,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir pour cette cession.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 octobre 2016

Certifié exécutoire

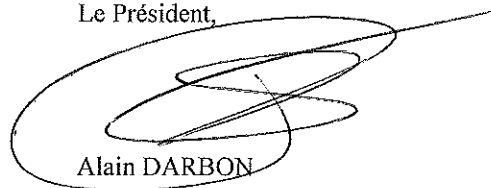
Reçu à la Préfecture

le : 17/10/16

Publié ou notifié

Le : 17/10/16 .

Le Président,



Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Cession d'une partie de la parcelle B 1457

Date de transmission de l'acte : 17/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 17/10/2016

Numéro de l'acte : 2016-089 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160929-2016-089-DE

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public